



BIE

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

PROGRAMME DE DECENTRALISATION DES UNIVERSITES



PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DE L'UNIVERSITE D'ODIENNE

Financement de la Banque Islamique de Développement Mode de Financement : vente à tempérament

APPEL A MANIFESTATION D'INTERÊT N° S 28/2022

Sélection d'un cabinet pour l'Audit Financier du Projet d'Appui au développement de l'Université d'Odienné

- 1- Le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire, a fait une demande d'un montant de cent quinze (115) millions d'Euros, pour un financement de la Banque Islamique de Développement afin de couvrir le coût du Projet d'Appui au Développement de l'Université d'Odienné, et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées pour financer des services de consultant. Veuillez-vous reporter à l'Avis général de passation de marchés pour ce projet qui a paru dans le Journal Fraternité Matin, daté du 09 février 2022.
- 2- Les services comprennent i) le bilan du Projet à la date de clôture des comptes de l'année, ii) un état des fonds reçus et des dépenses engagés pour le Projet au cours de l'année s'achevant, iii) un état de rapprochement des soldes des comptes du projet pour l'année s'achevant, pour une période de réalisation de 36 mois, la date prévisionnelle de démarrage est fixée au 13 octobre 2022.
- 3- Les Termes de Référence (TdR) détaillés de la mission sont disponibles à l'adresse cidessous.
- 4- Le Programme de Décentralisation des Universités invite les bureaux de Consultants (« Cabinets d'Audits Indépendants ») éligibles à manifester leur intérêt en vue de fournir les services ci-dessus. Les consultants intéressés doivent fournir des renseignements spécifiques démontrant qu'ils sont pleinement qualifiés pour réaliser les prestations (documentation, référence de prestations similaires, expérience dans des conditions comparables, disponibilité de compétences adéquates parmi leur personnel, etc.).
- 5- Les critères d'établissement de la liste restreinte sont :
 - Le consultant doit être un cabinet d'Audit local accrédité indépendant vis-à-vis de la Cellule de Gestion du Projet, des structures d'exécution des composantes et de la BID;

- Le consultant doit être enregistré en tant qu'expert-comptable certifié (Certified Public Accountant) auprès de l'organisation professionnelle appropriée dans le pays et avoir une expérience solide de l'audit de grands projets dans le pays ;
- Le consultant doit avoir une expérience suffisante de projets similaires réalisés au cours des cinq (5) dernières années. La similarité sera appréciée par rapport à la nature et à la valeur des projets ;
- Le consultant doit avoir une expérience suffisante en manière d'Audit de Projet ou Programme financier par les bailleurs de fonds internationaux.
- 6- Les Personnels-clés ne feront pas l'objet d'évaluation au stade de la liste restreinte.
- 7- Les consultants intéressés sont invités à prendre connaissance des Clauses 1.23 et 1.24 des Directives sur l'acquisition des Services de Consultants dans le cadre des Projets financés par la Banque Islamique de Développement (les « Directives ») définissant les règles de la BIsD concernant les conflits d'intérêt.
- 8- Les Consultants peuvent s'associer avec d'autres firmes afin de renforcer leurs qualifications en indiquant clairement le type d'association, c'est-à-dire un groupement de consultants, ou une intention de sous-traitance. Dans le cas de groupement, tous les partenaires du groupement seront conjointement et solidairement responsables pour la totalité du contrat, en cas d'attribution.
- 9- La sélection se fera en conformité avec la méthode de la Sélection au Moindre Coût (SMC), stipulée dans les Directives.
- 10-Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations additionnelles à l'adresse mentionnée ci-dessous aux heures d'ouverture de bureaux indiquées : de 8 heures 00 minute à 12 heures 00 minute et de 14 heures 30 minutes à 17 heures 30 minutes, heures locales, tous les jours ouvrables.
- 11- Les manifestations d'intérêt sous forme écrite doivent être déposées en personne à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le 15/03/2022, à 10 heures 00 minute, heure locale, en six (6) exemplaires dont un (01) original. Elles doivent être transmises avec la mention : « Manifestation d'intérêt pour la sélection d'un cabinet pour l'Audit financier du Projet d'Appui au Développement de l'université d'Odienné ».

Voir : Secrétariat du Programme de Décentralisation des Universités

Abidjan, Cocody, Riviera 3, Rue du Lycée Français, Cité Coprim, Lot 1069, Ilot 118, Tél : (+225) 25 22 01 23 00, Email : marches@pdu.ci

www.pdu.ci